PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, de la municipalité de la Paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens, tenue le lundi 14 septembre 2026, à la salle municipale située au 13 chemin du Village à Saints-Martyrs-Canadiens, à 19h00.

À laquelle sont présents :
M. Michel Lequin, maire
M. Michel Prince, conseiller
Mme France Darveau, conseillère
M. Laurent Garneau, conseiller
M. Yves Dubois, conseiller
M. Guy Thériault, conseiller

Est absent :
M. Charles Duguay, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Michel Lequin.

Est également présente: Mme Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière.

1) OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par le maire, Michel Lequin. Sonia Lemay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

1.1) MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux gens présents. Durant les dernières semaines se sont déroulés l'événement de la Traversée du Lac Nicolet et la distribution des dépliants pour le guide de bonne conduite sur la navigation au lac Nicolet. Les rencontres annuelles de l'Association des Riverains du lac Coulombe (ARLC) et de l'Association des Résidants du Lac Nicolet (ARLN). Les principales préoccupations des associations sont de porter une attention particulière aux cours d'eau, pour éviter la propagation d'espèces envahissantes. Un projet d'une station de lavage au quai pour les embarcations non motorisées est à venir. Le maire tient aussi à informer tous les citoyens que les matériaux sur les terrains de la municipalité sont des biens appartenant à la municipalité et ils ne sont pas destinés à l'usage personnel des citoyens.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;
4. Adoption des comptes à payer ;
5. Rapport des comités ;
6. Administration ;
 - 6.1 Changement date du Conseil d'octobre
 - 6.2 Demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs
7. Aqueduc et égouts ;
 - 7.1 Calibration des débitmètres
8. Sécurité publique ;
 - 8.1 MRC d'Athabaska - Entrée en vigueur du Schéma couverture de risques révisé 2026-2036
9. Voirie ;
10. Urbanisme et environnement ;
 - 10.1 Municipalité de Ham-Sud - entrée en vigueur du règlement #2025-07 modifiant le plan d'urbanisme
 - 10.2 Liste des permis
11. Loisirs et culture ;
 - 11.1 Fermeture de la bibliothèque
12. Affaires diverses ;
 - 12.1 Demande de la Légion Royale Canadienne d'Arthabaska
 - 12.2 Demande de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska

13. Liste de la correspondance ;
14. Varia ;
 14.1 Mandater un arpenteur
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance

2026-09-139 **2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***<u>Guy Thériault</u>***, appuyée par le conseiller ***<u>Michel Prince</u>***

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-140 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2026</u>**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 a été préalablement remise aux membres du conseil et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***<u>Guy Thériault</u>***, appuyée par la conseillère ***<u>France Darveau</u>***

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-141 **4. <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER</u>**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes à payer pour des dépenses totalisant 244 607.19 $;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles, pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste déposée et totalisant 244 607.19 $;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***<u>Michel Prince</u>***, appuyée par la conseillère ***<u>Fance Darveau</u>***

Il est résolu

QUE les comptes énumérés dans la liste déposée soient approuvés et payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1	Receveur Général du Canada (DAS)	1 486.71
2	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	3 895.57
3	Cardio Choc (DEA)	2 236.15
4	Visa Desjardins (achat divers)	532.38
5	Vertisoft (nom domaine)	270.19
6	Thérèse Nolet Lemay (ménage / août)	699.59

7	Michel Lequin, maire	1 141.18
8	Michel Prince, conseiller	463.27
9	France Darveau, conseillère	463.27
10	Laurent Garneau, conseiller	463.27
11	Yves Dubois, conseiller	463.27
12	Guy Thériault, conseiller	463.27
13	Charles Duguay, conseiller	463.27
14	Bell Mobilité inc. (août)	54.09
15	Buropro (août)	146.29
16	Desjardins Sécurité Financière (septembre)	521.15
17	Entretien Général Lemay (août)	2 192.85
18	Excavation Marquis Tardif inc. (juillet)	96 808.95
19	Eurofins Environex (août)	674.22
20	Gaudreau Environnement inc. (septembre)	194.71
21	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	352.59
22	Hydro-Québec (salle municipale)	1 112.73
23	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	134.45
24	Hydro-Québec (éclairage public / août)	193.14
25	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	26.96
26	Hydro-Québec (quai)	67.83
27	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	615.93
28	MRC d'Arthabaska (juillet)	6 465.53
29	Nordikeau inc. (août)	3 091.68
30	Rhesus (août)	1 322.54
31	Sogetel (septembre)	247.12
32	Sogetel (Internet / septembre)	91.93
33	Vivaco Groupe Coopératif (août)	695.09
34	Ben Tar inc. (panneaux)	436.91
35	EMS Ingénierie inc. (accompagnement / égouts)	1 503.30
36	Groupe Kopers inc. (soufflante / égouts)	715.44
37	FQM (formation élus)	142.56
38	Imprimerie Héon & Nadeau ltée (pamphlet)	716.29
39	Ministre des Finances (bail - grève)	91.98
40	Protection Incendie MCI (extincteurs)	314.85
41	Services Sanitaires Denis Fortier (toilette chimique - août, sept.)	689.85
42	Veolia (appareil & fournitures)	4 006.86
43	Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts (quote-part #3)	58 499.00
44	MRC d'Arthabaska (quote-part #5)	37 114.00
45	Total du salaire de la D.G. :	4 585.38
46	Total des salaires & déplacements :	7 739.60
	TOTAL :	**244 607.19 $**

5) RAPPORT DES COMITÉS

6) ADMINISTRATION

2026-09-142 6.1 CHANGEMENT DATE DU CONSEIL D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT QUE des élections provinciales se tiendront le 5 octobre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale doit être disponible à tout moment pour la tenue des élections provinciales ou fédérales ;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil d'octobre qui était prévu à cette date doit être modifiée ;

CONSIDÉRANT QUE le mardi 6 octobre 2026 est la nouvelle date choisie pour la tenue du conseil d'octobre ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller ***Laurent Garneau,*** appuyée par la conseillère ***France Darveau***

Il est résolu

QUE la date du conseil d'octobre soit modifiée pour le mardi 6 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-143 6.2 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs afin d'obtenir l'autorisation pour traverser certaines routes sur le territoire de la municipalité, comme par les années précédentes ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet, pour la traverse des routes, demeure inchangé et que les motoneigistes pourront circuler entre autres sur le chemin Gosford Sud, le chemin du Lac Nicolet, le chemin du Village et le chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur de la municipalité a demandé que le Club Alléghanish lui fournisse la preuve qu'il détienne une assurance (fournir la copie du certificat d'assurance du Club), sinon la municipalité pourrait se voir imposer une surprime ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***Michel Prince***, appuyée par le conseiller ***Yves Dubois***

Il est résolu

QUE la municipalité autorise le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs à traverser certaines routes sur le territoire de la municipalité, pour rejoindre les sentiers de motoneige.

QUE le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs fournisse la preuve qu'il détient une assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) AQUEDUC ET ÉGOUTS

2026-09-144 7.1 CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

CONSIDÉRANT QUE le calibrage des débitmètres à l'usine d'eau potable (2) et à l'usine d'épuration des eaux usées (1) doit être fait au minimum une fois par année, pour respecter les obligations gouvernementales ;

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services a été demandée à la compagnie Cyr Système inc., pour le calibrage des débitmètres ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est d'un montant de 2 150.00 $ avant les taxes et comprenant la calibration de deux débitmètres à la station d'eau potable et la calibration d'un débitmètre à la station des eaux usées ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***Guy Thériault***, appuyée par le conseiller ***Yves Dubois***

Il est résolu

QUE la soumission de Cyr Système inc. au montant total de 2 471.96 $ plus taxes soit acceptée pour effectuer la calibration des débitmètres à l'usine d'eau potable et à l'usine d'épuration des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 MRC D'ARTHABASKA – ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ 2026-2036

La MRC d'Arthabaska informe toutes les municipalités de la MRC de l'entrée en vigueur depuis le 3 septembre 2026 du schéma de couverture de risques révisé 2026-2036 (2e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre. Cette adoption fait suite à la réception, de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique. Il est possible de prendre connaissance de ce document au centre administratif de la MRC d'Arthabaska ou sur leur site Internet.

9) VOIRIE

10) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD - ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT #2025-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

La municipalité de Ham-Sud a fait parvenir à la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, qui est contigüe à la leur, une copie du règlement no 2025-07 - Plan d'urbanisme et de développement durable, et de l'entrée en vigueur de ce règlement, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

10.2 LISTE DE PERMIS

M. Philippe Habel, l'inspecteur en bâtiment de la municipalité a fait un rapport aux élus concernant les permis émis depuis le début de l'année. Un total de trente (30) permis de sources diverses ont été délivrés jusqu'à maintenant, pour une estimation totale des travaux évalués à 3 592 440.00$.

11) LOISIRS ET CULTURE

2026-09-145 11.1 FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la bibliothèque municipale a avisé la municipalité qu'elle ne sera pas disponible pour la période d'octobre 2026 à avril 2027, pour maintenir la bibliothèque ouverte ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris des démarches pour trouver des bénévoles pour garder la bibliothèque ouverte, et aucune personne ne s'est manifestée pour donner de son temps ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente en sports, loisirs et culture avec la ville de Victoriaville. Ce qui permet aux citoyens de la municipalité qui le désire, d'avoir accès aux bibliothèques de Victoriaville, sous condition de fournir une pièce d'identité de leur lieu de résidence ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller ***Laurent Garneau***, appuyée par la conseillère ***France Darveau***

Il est résolu

QUE la bibliothèque de la municipalité soit fermée pour la période d'octobre 2026 à avril 2027, n'ayant pas de bénévoles pour la maintenir ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) AFFAIRES DIVERSES

2026-09-146 12.1 DEMANDE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la Légion Royale Canadienne, pour assister à la cérémonie du jour du Souvenir qui se tiendra au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville le 7 novembre prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le maire M. Michel Lequin et le conseiller vétéran M. Laurent Garneau désirent assister à la cérémonie en tant que représentant de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de contribution financière de 125.00$ est suggérée aussi dans la lettre ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***Guy Thériault***, appuyée par le conseiller ***Yves Dubois***

Il est résolu

QU'UNE contribution financière de 125.00$ soit envoyée à la Légion Royale Canadienne filiale Arthabaska.

QUE le maire M. Michel Lequin et le conseiller M. Laurent Garneau soient autorisés à assister à l'évènement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-147 12.2 DEMANDE DE LA TABLE DE CONCERTATION POUR LES PERSONNES AÎNÉES DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de partenariat de la part de la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'UNE contribution annuelle minimale de 50.00$ est demandée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens a l'un des taux les plus élevés de résidents de plus de 65 ans dans la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***Michel Prince***, appuyée par la conseillère ***France Darveau***

Il est résolu

QU'UNE contribution financière de 50.00$ soit accordée à la Table de concertation pour les personnes aînées de la MRC d'Arthabaska en réponse à leur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) LISTE DE LA CORRESPONDANCE

1. **Sécurité Alimentaire Victoriaville** - Lettre de remerciement
2. **Carrefour d'Entraide Bénévoles des Bois-Francs** - Service de popote congelée
3. **L'Association des Riverains du Lac Coulombe (ARLC)** - Code d'éthique et de bonnes conduites
4. **Carrefour d'Entraide Bénévoles des Bois-Francs** - Recherche des bénévoles

14) VARIA

2026-09-148 14.1 MANDATER UN ARPENTEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un projet d'aménagement d'un espace sportif sur le terrain à l'arrière de l'édifice municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE délimitation du terrain doit être faite par un arpenteur géomètre avant de débuter les travaux ;

CONSIDÉRANT QU'UN montant de 2 000.00$ à prendre au surplus budgétaire soit alloué pour faire l'arpentage du terrain et obtenir un certificat de localisation ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pourrait être admissible à la TECQ, car elle fait partie des démarches pour la concrétisation du projet de terrain de pickleball ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller ***Guy Thériault***, appuyée par la conseillère ***France Darveau***

Il est résolu

QU'UN mandat soit donné à un arpenteur géomètre pour faire l'arpentage, le piquetage et le certificat de localisation du terrain derrière l'édifice municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-09-149 **16) LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION du conseiller ***Laurent Garneau***, appuyée par la conseillère ***France Darveau***

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ